

## SEANCE DU 3 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2019

**Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Gérard GOURBEYRE, Thierry RAYNAUD, Gilles GUERET, Mireille GAYARD, Gisèle VIDAL, Frédéric BOUILLAND, Bruno LAURENT, Bernard MERLEN Sandrine BOUSSAT Bernard IGONIN, Elisabeth CHASSEFEYRE-TIXIER, Annie DANGLADES.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Christelle GARDETTE ayant donné pouvoir à Mireille GAYARD

Adrien VIALON ayant donné pouvoir à Bernard MERLEN

**Absente : Corinne MONTCULIER.**

**Secrétaire : Bernard MERLEN**

**Délibération n° 1 du 3 décembre 2019 : SP le 20/12/2019**

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 AMENAGEMENT DE BOURG DU VILLAGE DE PERTHUS**

Monsieur le Maire expose que :

La commune a pour objectif de réaménager le village centre de Perthus.

Les travaux d'assainissement seront réalisés par le SIREG (séparation des eaux pluviales et des eaux usées). Les travaux de remplacement du réseau d'eau potable seront réalisés par le SME.

La commune fera procéder à l'enfouissement de tous les réseaux secs (Orange, basse tension, fibre optique et éclairage public) qui sera entièrement remplacé par des éclairages à LED). Suivront ensuite les revêtements de surface (voirie, trottoirs et caniveaux).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

\*. D'approuver le dossier présenté par Monsieur le Maire concernant les travaux d'aménagement de bourg du village centre de Perthus pour un

<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX AMENAGEMENT DE BOURG 2020 VILLAGE DE PERTHUS HT</b>	<b>191 540,00€</b>
<b>Dont :</b>	
Montant des travaux HT	172 000,00€
Divers, Imprévus, Maîtrise d'œuvre dont :	
Publicités et frais divers	
Frais de duplication des dossiers HT	19 540,00€

\*. De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR) de 30% de 191 540€ soit une subvention de 57 462,00€

**Délibération n° 2 du 3 décembre 2019 : SP le 20/12/2019**  
**DEMANDE DE SUBVENTION FIC « AMENAGEMENT DE BOURG 2020 DU VILLAGE DE PERTHUS » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

\* .Le fonctionnement d'attribution du fonds d'intervention communal «FIC » a pour objectif de simplifier le régime des aides et laisser de la souplesse aux communes dans la programmation de leurs travaux établie pour 3 ans soit 2019, 2020 et 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

**De programmer** des travaux pour les deux prochaines années de la façon suivante :

**A)° PROGRAMMATION 2020 :**

**Travaux d'aménagement de bourg du village de Perthus :**

La commune a pour objectif de réaménager le village centre de Perthus. Les travaux d'assainissement seront réalisés par le SIREG (séparation des eaux pluviales et des eaux usées. Les travaux de remplacement du réseau d'eau potable seront réalisés par le SME. La commune fera procéder à l'enfouissement de tous les réseaux secs (Orange, basse tension, fibre optique et éclairage public. Ce dernier sera entièrement remplacé par des éclairages à LED) Suivront ensuite les revêtements de surface (voirie, trottoir et caniveaux).

Montant des travaux HT	172 000,00€
Divers, Imprévus, Maîtrise d'œuvre dont :	
Publicités et frais divers	
Frais de duplication des dossiers HT	19 540,00€
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX AMENAGEMENT DE BOURG 2020 VILLAGE DE PERTHUS HT</b>	<b>191 540,00€</b>
<b><u>B)° PROGRAMMATION 2021</u></b>	
Aménagement de bourg du village de Naves	
Montant HT des travaux (Exemple aménagement du village de Perthus)	250 000,00€
<b>TOTAL DES TRAVAUX POUR 2021 HT</b>	<b>250 000,00€</b>
<b>De solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du FIC pour la programmation des travaux d'aménagement de bourg.</b>	
<b>Subvention de 20% de 191 540,00€ soit</b>	<b>38 308,00€</b>

**Délibération n° 3 du 3 décembre 2019 : SP 17/12/2019**  
**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS AU LIEU-DIT « PERTHUS »**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE et de GAZ du PUY-de-DOME, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la sur largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 6 096,00 € H.T., soit 7 315,20 € T.T.C.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 11 000,00 € H.T., soit 13 200,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
- De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 6 096,00 € H.T., soit 7 315,20 € T.T.C.
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du PUY-DE-DOME.
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 11 000,00 € H.T. soit 13 200,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

#### **Délibération n° 4 du 3 décembre 2019** **DEMANDE DE SOUSCRIPTION D'EMPRUNT**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de demander conseil auprès du trésorier avant la souscription d'un emprunt.

**Délibération n° 5 du 3 décembre 2019 : SP le 17/12/2019**  
**VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**  
**Rapporteur : Bernard MERLEN**

Monsieur le rapporteur expose au conseil la nouvelle mise à jour de décembre 2019 du plan communal de sauvegarde  
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

De valider la mise à jour de décembre 2019 du plan communal de sauvegarde

**Délibération n° 7 du 3 décembre 2019 : SP le 14/02/2020**  
**MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT DE BOURG DE PERTHUS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg de Perthus il a reçu plusieurs propositions de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de retenir la candidature du cabinet GEOVAL situé à COURNON D'Auvergne pour :

Phase 1 : Mission AVP sera rémunérée par un forfait de 2 900€ HT (deux mille neuf cents euros)

Phase 2 : Reste de la mission de maîtrise d'œuvre sera rémunérée par un taux de 4,80% appliqué au montant des travaux HT estimé en phase AVP.

Le forfait définitif de la phase 2 sera défini, par avenant, après réalisation et validation de la mission AVP.

Ce forfait pourra être actualisé, après consultation des entreprises, si les écarts sont importants entre l'estimation prévisionnelle et la moyenne des offres suivant une négociation entre Géoval et la commune d'Orbeil.

**Délibération n° 8 du 3 décembre 2019 : SP le 14/02/2020**  
**CONDITIONS DE PRET DE LA SALLE DU CHAUFFOUR AUX NOUVELLES ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide des conditions de prêt des salles de la salle des fêtes du Chauffour (petite ou grande) aux nouvelles associations :

**Association des parents d'élèves (APE)** : utilisation gratuite pour toutes les réunions et toutes les manifestations de l'association.

**Association « Les filles »** : utilisation gratuite uniquement pour toutes les réunions de l'association.

**Délibération n° 9 du 3 décembre 2019 : SP le 14/02/2020**  
**REFERENT COMMUNAL DES ZONES HUMIDES**

Monsieur le Maire expose qu'une étude d'inventaire et de gestion des zones humides sera réalisée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Allier aval en partenariat avec l'Agglo Pays d'Issoire (API) sur l'année 2020 sur les bassins versants de l'Ailloux, de l'eau Mère, du ruisseau des parcelles, du Cé, du Lembronnet et une partie de l'Allier. Afin de préparer la concertation l'API demande la désignation d'un référent communal des zones humides.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de désigner Monsieur Bruno LAURENT référent communal des zones humides.

**Délibération n° 10 du 3 décembre 2019 : SP le 17/12/2019**  
**REMBOURSEMENT DE L'ACHAT D'UN OUTIL MULTIFONCTION POUR LE DOMAINE DE VORT**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

1°) D'acquérir au magasin LIDL :

1 Outil multifonction qui servira au domaine de Vort pour la somme de 74.99€ TTC qui sera remboursé à Madame VIDAL Gisèle.

2°) D'accepter de rembourser à Madame VIDAL Gisèle la somme avancée de 74.99€ pour l'achat d'un outil multifonction pour le domaine de Vort

**Délibération n° 11 du 3 décembre 2019 : SP le 24/12/2019**  
**FIC 2020 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS AU LIEU-DIT PERTHUS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération numéro 3 de ce jour concernant les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications du village de PERTHUS.

Il expose que :

\*. La convention a été signée entre Monsieur le Directeur de l'Unité de pilotage réseau Sud-Est d'ORANGE , Monsieur le Président du SIEG et Monsieur le Maire de la commune d'ORBEIL

\*. Que les règles de participation financière du département ont changé pour ces travaux et que maintenant ils sont inclus dans le Fonds D'intervention Communal.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident :

De solliciter l'aide du Conseil départemental au titre du Fonds D'intervention Communal (FIC) au titre de l'année 2020 pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications au lieu-dit « PERTHUS »

\*. Réalisation de la tranchée aménagée en domaine public

Montant HT

Montant TTC : 7 315.20€

6 096,00 €

\*. Fourniture et pose des matériels d'Installations de  
Communications électroniques à l'exception des chambres  
De tirages (corps de chambres, cadre et tampons) sur le domaine public  
Montant H.T 11 000,00€  
Montant TTC : 13 200,00€

\*) MONTANT TOTAL DES TRAVAUX AMENAGEMENT HT 17 096,00€

**Subvention FIC sollicitée pour 2020**

17 096€ X20% =

**3 419.20€**

**Délibération n° 13 du 3 décembre 2019 : le SP 07/01/2020**

**ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS NUMEROS 6 ET 12 DU 3  
DECEMBRE 2019 LES BONS D'ACHATS 2019 AUPRES DE L'OFFICE DE  
COMMERCE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès de l'office de commerce d'Issoire pour acheter pour l'année 2019 des bons d'achats d'une valeur de :

\*. soixante euros par agent titulaire actif au sein de la collectivité.

\*. cent soixante euros par employé en contrat aidé. Cette somme sera proratisée suivant le nombre de mois travaillés en 2019 pour les agents n'ayant pas travaillé l'année complète.

De rappeler que les personnes retraitées ne bénéficient plus de bons d'achats depuis l'année 2018.

Que la somme totale allouée à ces chèques cadeaux sera de 1 240€ (mille deux cent quarante euros)

Que cette dépense sera imputée à l'article 6232 fêtes et cérémonies.

**Délibération n° 14 du 3 décembre 2019 : SP le 10/01/2020**

**AUGMENTATION DE CREDIT 3 12 19**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'augmentation de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

**CREDITS A OUVRIR**

**Fonctionnement**

**Dépenses**

Chapitre, article 023 : augmentation de  
Virement à la section d'investissement

2 150€

**Recettes**

Chapitre 042 article 722 : augmentation de 2 150€  
**Immobilisation corporelles**

**Investissement****Dépenses**

Chapitre 040 article 2315 2 150€  
Opération d'ordre transfert entre 2 sections

**Recettes**

Chapitre, article 021 : augmentation de 2 150€  
Virement de la section de fonctionnement

**Délibération n° 15 du 3 décembre 2019 : SP le 10/01/2020**  
**VIREMENT DE CREDIT DU 3 12 19**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011 / 60632	Carburant	1 200,00€
011 / 6156	Maintenance	3 000,00€
011 / 60623	Alimentation	3 000,00€
<b>Total</b>		<b>7 200,00€</b>

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
022 / 022 / 001	Dépenses imprévues	7 200,00€
<b>Total</b>		<b>7 200,00€</b>

**Délibération n° 16 du 3 décembre 2019 : SP le 20/01/2020**  
**VIREMENT DE CREDIT COMPLEMENTAIRE DU 3 12 19**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011 / 60612	Energie Electricité	4 750,00€
<b>Total</b>		<b>4 750,00€</b>

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
-------------------	---------------	----------------

022 / 022 / 001	Dépenses imprévues	3 000,00€
67 / 6718	Autres Charges exceptionnelles	1 750,00€
<b>Total</b>		<b>4 750,00€</b>

### **Délibération n° 17 du 3 décembre 2019**

#### **INFORMATIONS LOI EGALIM**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des cinq objectifs de la loi Egalim concernant la restauration scolaire et des points principaux de l'évolution réglementaire :

A°) A compter du 30 octobre 2019 :

- 1) 1 menu végétarien par semaine, en test sur 2 ans.
- 2) Réduction et diagnostic du gaspillage alimentaire.

B°) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 3) Interdiction de la vaisselle en plastique à usage unique et des bouteilles d'eau plate en plastique.

C°) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- 4) Approvisionnement à hauteur de 50% en produits durables dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique

D°) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- 5) Interdiction des barquettes de cuisson, réchauffe et service en plastique (uniquement pour les scolaires, le portage à domicile pour les personnes âgées)

### **Délibération n° 18 du 3 décembre 2019 : SP le 14/02/2020**

#### **LOCATION EXCEPTIONNELLE DE L'ANCIENNE SALLE DE LA FERME PEDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de notre locataire de l'appartement du domaine de Vort pour louer l'ancienne salle de la ferme pédagogique le 31 décembre 2019. Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de louer exceptionnellement l'ancienne salle de la ferme pédagogique le 31 décembre 2019 au locataire de l'appartement du domaine de Vort au prix de 75€.

Ce tarif correspond à la location de la petite salle des fêtes du Chauffour aux habitants de la commune.